

DECRET N° 89-16 du 23 Janvier 1989

portant approbation du bilan exercice
1986 du Centre d'Action Régionale
pour le Développement Rural de la
Province de l'Ouémé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W la loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixtes et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- W le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère au Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- W le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W le décret N° 84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER),
- W l'arrêté N° 179/MDRAC/LGM/DAFA/SAA du 8 Avril 1987 portant attributions, organisation et Fonctionnement des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural,
- SUR Rapport du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 21 Décembre 1988,

.../...

DECRETE :

Article 1er.- Est approuvé le bilan exercice 1986 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de la Province de l'Ouémé tel qu'il est annexé à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Janvier 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative,



Gandonou KODJA

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Publiques et Semi-Publiques,



Girigissou GADO
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances,



Didier DASSI

Ampliations: PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 2 MDRAC 4 AUTRES MINIS-
TERES 15 SGCEN 4 SPD 1 SPD 1 DPE-DLC-INSAE 3 BCP 1 IGE 4 DB-DCOF-
DSDV-DTCP-DI 10 DCCT-GDE CHANC 2 PAC 1 CCIB 1 JORPB 1.-